CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

AGENCE L'ASTROLABE/PAKITO VOYAGES

SARL au capital de 7622,45 € - RCS Draguignan B 377 592 753

Siège social: 1317 Quartier Combe Bayarde - 83830 FIGANIERES

Tél. 01 60 22 95 00 - Fax. 01 60 22 94 25

Membre du Gie Cediv-https://cediv.travel/

Avenue Carnot – 75017 Paris – Tél. 01 44 09 25 35

Assurance RCP N° 86 362 921 – ALLIANZ IARD – Gras Savoye – 33-34 Quai de Dion

6. Modalités de réservation par téléphone ou par mail.

Bouton - CS 70001 - 92814 PUTEAUX Cedex - Tél. 01 58 85 15 00

Champ d'application:

Les Conditions Particulières de Vente qui suivent définissent les conditions d'achat de exactement possible et sous sa responsabilité. prestations touristiques par le Voyageur auprès de L'Astrolabe/Pakito Voyages en agence, par * Le Client vérifie le récapitulatif de sa commande et le prix communiqué. mail ou par téléphone. Elles sont portées à la connaissance de la personne concluant le contrat * Le Client accepte les Conditions Particulières de Vente et valide définitivement sa (le Client) avant tout engagement de sa part pour lui-même et les autres voyageurs inscrits au commande. contrait et complètent l'information préalable visée à l'article R.211-4 du Code du Tourisme, outre les fiches descriptives des Prestations et dans certains cas, les Conditions particulières * Le Client procède au paiement de sa commande dans les conditions de l'article 3 cide paiement et d'annulation notamment, spécifiques à certains produits et prestations. Dans dessous. cette dernière hypothèse, les Conditions spécifiques signalées sur le descriptif préalable du * L'Astrolabe/Pakito Voyages adresse au Client un courrier ou courrier électronique produit prévaudront sur le texte général des présentes Conditions Particulières de Vente. récapitulatif de la commande comportant les caractéristiques essentielles de la Prestation L'information préalable prévue à l'article R. 211-4 du Code du Tourisme peut être modifiée achetée et constituant le contrat de voyage. En l'absence de ce courrier, la réservation n'est après publication et consultation par les voyageurs, notamment quant aux caractéristiques pas prise en compte. Conformément à l'article 1369-5 du Code civil, la commande et la principales des services de voyage (notamment les conditions de transport et au déroulement confirmation de commande sont réputées reçues lorsque les parties auxquelles elles sont du séjour et de l'hébergement), au prix, aux modalités de paiement, au nombre minimal de adressées peuvent y avoir accès. En cas de coordonnées mal renseignées de la part du Client, personne éventuellement requis pour la réalisation du voyage, aux conditions d'annulation L'Astrolabe/Pakito Voyages ne pourra être déclarée responsable d'une mauvaise ou nonpar le Client, conformément aux article R. 211-5 et L. 211-9. Le Client en sera informé de réception du courrier électronique. manière claire, compréhensible et apparente avant la conclusion du contrat de voyage. En * L'Astrolabe/Pakito Voyages adresse au Client une facture récapitulative. validant son contrat, le Client reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes Conditions ainsi que des descriptifs plus spécifiques des prestations choisies. Le défaut 7. Modalités de paiement : d'acceptation des Conditions par le Client aura pour effet l'impossibilité de poursuivre sa Acompte : réservation. Les présentes Conditions Particulières de Vente sont à jour dès leur publication Le vendeur reçoit du Client, au moment de la réservation, un acompte égal à 30 % du prix sur le Site et annulent et remplacent toute version antérieure.

Forfaits touristiques:

Les voyages que nous vous proposons sont des forfaits touristiques. Il convient dès lors de Le solde du voyage devra être effectué au plus tard 45 jours avant la date de départ, suite les acheter en tant que tel, en jugeant si les prix proposés sont conformes à vos attentes. De ce à la réception de la facture définitive de L'Astrolabe/Pakito Voyages fait, aucune contestation en matière de prix ni référence à des opérations de promotion La remise des documents de voyage ne sera effectuée qu'après règlement complet de la ultérieures ne sera admise au retour du voyage.

1. Acceptation des conditions particulières et commande

Nos conditions particulières de vente, s'appliquent à toute commande de voyage effectuée En cas d'inscription à moins de 45 jours avant le départ, le paiement de la totalité du prix est auprès de L'Astrolabe/Pakito Voyages, par un non professionnel ou professionnel ci-après immédiatement exigible lors de la signature du contrat de vente. dénommé le Client ou le Voyageur. Par commande on entend toute demande de réservation Commande passée moins de 15 jours avant le départ : soumise par le client et confirmée par L'Astrolabe/Pakito Voyages. Une commande est régie Le paiement sera accepté uniquement par carte bancaire. Les documents de voyage peuvent par les Conditions de Vente en vigueur au jour de la demande de réservation. Selon le type de alors être remis à l'acheteur à l'acroport le jour du départ ou en mains propres. prestations vendues, des conditions spécifiques peuvent s'appliquer. Le client reconnaît avoir la capacité de contracter aux Conditions de Vente présentées ci-après, c'est-à-dire avoir la Moyens de Règlements : majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle. Le client reconnaît avoir pris Ne sont pas considérés comme libératoires de la dette : la remise des coordonnées d'une carte connaissance des présentes Conditions de Vente dans leur intégralité, des conditions bancaire tant que l'accord du centre d'autorisation des paiements n'est pas obtenu, le dépôt spécifiques propres à certaines prestations ainsi que de tous les termes de la proposition avant d'un chèque tant que celui-ci n'est pas débité (sauf chèque de banque), une demande de d'avoir passé sa commande. Dès lors, toute demande de réservation entraîne l'entière adhésion du client aux Conditions de Vente de L'Astrolabe/Pakito Voyages. adhésion du client aux Conditions de Vente de L'Astrolabe/Pakito Voyages.

2. Les caractéristiques des voyages :

Celui-ci comprend au minimum un hébergement et/ou un transport, les prix sont calculés en Quels sont les moyens de paiement : Cetut-ci comprend au minimum un neoergement evou un transport, les prix sont calcules en Le Client peut effectuer son règlement : par carte bancaire (Carte Eurocard/Mastercard, Carte Porvage s'entend:

Le Client peut effectuer son règlement : par carte bancaire (Carte Eurocard/Mastercard, Carte Porvage s'entend:

Bleue sauf Visa Electron et American Express), par chèque ou par virement bancaire voyage s'entend :

- Du jour du départ à partir de l'heure de convocation à l'aéroport de départ ; OU à l'arrivée du Par cartes bancaires :

groupe sur le lieu de séjour (pour les voyages sans transport)

- Au jour du voyage retour jusqu'à l'heure d'arrivée à l'aéroport de retour ; OU au départ du frais

groupe du lieu de séjour (pour les voyages sans transport)

Aussi, nous vous demandons de considérer que le premier jour et le dernier jour sont des Lorsque les coordonnées d'une carte bancaire ont été fournies en garantie d'un moyen de Aussi, nous vous demanders de considere que le primer si votre départ est prévu très tôt paiement par le Client, elles permettront d'effectuer le règlement de la somme due si ledit paiement par le Client, elles permettront d'effectuer le règlement de la somme due si ledit le matin ou très tard le soir. Par ailleurs, si vous avez des obligations au retour de votre moyen de paiement ne permet pas un encaissement dans les délais définis. Dans tous les cas, voyage, évitez si possible une prise de rendez-vous le lendemain de votre retour.

3. Formation du contrat :

autre offre faite au consommateur concernant la destination de son choix complètent de Vente l'information préalable visée par l'article R.211-4 du Code du Tourisme et communiquée au Par chèque : Client sous la forme d'un devis ou d'un programme, préalablement à la conclusion du contrat A l'ordre du vendeur dont le nom figure ci-dessus. Nous acceptons le règlement par chèques de vente. Préalablement à la conclusion du contrat de vente l'Acheteur doit attirer l'attention sous réserve d'encaissement. du Vendeur sur tout élément déterminant son choix, sur toute particularité susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour de son choix. Le contrat est réputé conclu 8. Absence d'un droit de rétractation : lors de l'accord du Client et/ou la signature par L'Astrolabe/Pakito Voyages et le Client et la En vertu de l'article L.221-28-12° du Code de la consommation, le droit de rétractation conclusion. A défaut, le contrat sera annulé du fait du Client.

4. Cas particuliers:

tutelle ou curatelle, sont autant de cas qui peuvent avoir une incidence directe sur le possibilité de s'inscrire sur une liste gratuite d'opposition au démarchage téléphonique, par déroulement du voyage ou nécessiter des formalités particulières. Ces situations doivent être exemple : http://www.bloctel.gouv.ft/ notifiées par l'acheteur ou son représentant légal lors de la rédaction du bulletin 9. Révision du prix : d'inscription/contrat de voyage. En vertu de son obligation de conseil, L'Astrolabe/Pakito Nos prix ont été établis en fonction notamment des conditions économiques suivantes : Voyages se réserve la possibilité d'apprécier l'inscription ou non du /des voyageurs a) Coût du transport, lié notamment au cout du carburant et autres énergies. concerné(s.). Le programme délivré au Client à titre d'information préalable mentionne si le b) Taxes et redevances liées aux services prévus au contrat de voyage, imposées par un tiers, voyage est de manière générale adapté aux personnes à mobilité réduite.

Tous nos prix sont indiqués par personne en euros (€.) Ils ont été établis à la date inscrite sur c) taux de change en rapport avec le contrat l'offre préalable. Conformément au régime de la TVA sur la marge applicable aux forfaits Conformément aux articles L. 211-12 et R.211-8 du code de tourisme, L'Astrolabe/Pakito touristiques, nos contrats et factures ne mentionnent pas la TVA.

voyages se reserve le uron de l'information sera transmise au voyages se reserve le uron de l'information sera transmise au voyages se reserve le uron de l'information sera transmise au voyages se reserve le uron de l'information en préfecture voyages se reserve le uron de l'information en préfecture voyages se reserve le uron de l'information en préfecture d'informatio

Les dépenses à caractère personnel; Les frais de visa et de vaccination; Les assurances voyage; Les excursions facultatives ainsi que toutes les prestations non incluses dans le descriptif du voyage ; Les excédents de bagages ; Les boissons au cours des repas y compris les bouteilles d'eau lorsque le prestataire ne dispose pas d'eau potable ; Tout service antérieur à l'enregistrement lors du départ (ou avant l'arrivée sur le lieu de séjour, pour les voyages Membre du Gie Cediv-https://cediv.travel/
Garantie Financière APST Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme – 15
du lieu de séjour, pour les voyages sans transport)

sans transport) ou postérieur au passage sous douane lors du retour (ou postérieur au départ du lieu de séjour, pour les voyages sans transport)

- * Le Client choisit la Prestation de son choix et reçoit son descriptif préalable.
- * Le Client prend connaissance des informations demandées et les renseigne le plus

total du vovage.

Solde:

facture par l'acheteur.

Commande passée moins de 45 jours avant le départ :

d'exigibilité.

Seules les cartes émises par des banques établies en France sont acceptées par le vendeur sans

si l'encaissement n'a pas pu être réalisé à l'issue du délai défini, L'Astrolabe/Pakito Voyages, considère qu'il s'agit d'une annulation du fait du Client. L'Astrolabe/Pakito Voyages, sera de La brochure, le dépliant, le contenu du Site www.lastrolabe.fr/www.pakitovoyages.eu et toute fait en droit de résilier le contrat aux conditions d'annulations selon les présentes Conditions

remise de l'acompte par le Client, dans un délai de 5 (jours) ouvrés à compter de sa date de prévu en matière de vente à distance n'est pas applicable aux contrats ayant pour objet la vente de services d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

Les enfants mineurs, un état de santé particulier, une situation d'handicap, le fait d'être sous Lorsque ses coordonnées téléphoniques sont recueillies, le Client est informé qu'il a la

y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement dans les ports et les aéroports.

Voyages se réserve le droit de modifier les prix de ses prestations, tant à la hausse qu'à la

justificatifs et le calcul, sur un support durable, au plus tard 20 jours avant le début of



forfait est de 8 % au moins, L'Astrolabe/Pakito Voyages informera le Client de manière dossier, et les cotisations d'assurances ne sont jamais remboursables. claire, compréhensible et apparente sur un support durable de la hausse, du délai raisonnable pour exprimer son acceptation ou son refus avec résolution du contrat et remboursement sans frais sous 14 jours ainsi que des conséquences de son absence de réponse (application des frais de résolution)

Devise de référence : notée sur l'offre préalable/contrat de voyage

Le cédant doit impérativement informer l'agent de voyages vendeur, de la cession du contrat votre départ. Il est de ce fait conseillé de consulter régulièrement le site Internet par courrier recommandé avec avis de réception au plus tard soixante (60) jours avant la date www.diplomatie.fr. Nous pouvons être amenés à vous faire signer, une attestation, au titre de départ du voyage. Il doit indiquer l'état civil (Nom - Prénom - âge) et l'adresse complète l'obligation d'information à notre charge concernant certaines destinations particulièrement du/des cessionnaires et des participants du voyage en justifiant que ceux-ci remplissent très sensibles. Cette demande ne constitue en aucun cas une décharge de responsabilité. exactement les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage. La cession d'un contrat de L'Astrolabe/Pakito Voyages attire l'attention du Client sur le fait que tout voyage en avion, voyage avant le départ entraînera des frais appropriés et variables suivants les cas, qui seront même en France ou dans la zone Schengen, nécessite une pièce d'identité individuelle avec communiqués immédiatement au cédant. Si le forfait cédé comporte un transport non photographie en cours de validité. Nous vous conseillons de consulter régulièrement vos modifiable ou non remboursable, des frais de cession supplémentaires, correspondant aux courriers électroniques ou votre téléphone portable afin d'être averti dans le cas de frais facturés par la compagnie aérienne, seront appliqués. Il est précisé que, dans certains modification ou d'annulation de votre vol. Veuillez signaler tout changement d'adresse de cas, les compagnies aériennes facturent des frais supérieurs au prix du contrat de transport courrier électronique ou numéro de téléphone. En cas de non transmission de vos initial. Le cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement d'un modifications, L'Astrolabe/Pakito Voyages, ne peut être tenue pour responsable. L'acheteur éventuel solde du prix ainsi que des frais supplémentaires occasionnés par cette cession. Les doit impérativement communiquer au moment de la réservation le nom patronymique d'état assurances ne sont en aucun cas remboursables ni transférables.

11. Modification du contrat de vente :

départ implique la perception par L'Astrolabe/Pakito Voyages du coût supplémentaire des représentant légal (Nom - Prénom - Age - Situation familiale) pour que nous puissions vous nouvelles prestations commandées. Toute modification du fait de l'acheteur en cours de informer en conséquence des formalités requises pour effectuer votre voyage. voyage implique le règlement de nouvelles prestations. L'interruption volontaire du voyage L'Astrolabe/Pakito Voyages ne peut en aucun cas accepter l'inscription d'enfants mineurs ou de séjour du fait de l'acheteur ne peut donner lieu à aucun remboursement de la part du non accompagnés.

12. Annulation ou modification du fait de L'Astrolabe/Pakito Voyages:

Si, avant le départ, un événement extérieur s'imposant à L'Astrolabe/Pakito Voyages, au sens sans frais du contrat et sous 14 jours ou l'acceptation des modifications (modification du conseils sanitaires. Consultez votre médecin traitant ou un service de maladie tropicale. voyage ou voyage de substitution). Si nous étions contraints d'annuler votre voyage, vous seriez immédiatement informé, conformément aux dispositions légales en vigueur portées à 19. Transport aérien : sens de l'article L.211-16 du Code du Tourisme L'Astrolabe/Pakito Voyages proposera à ses frais ou avec remboursement de la différence de prix, des prestations de remplacement.

13. Annulation pour nombre insuffisant de participants :

L'Astrolabe/Pakito Voyages peut être amené à annuler un départ programmé si le nombre de notamment par les dispositions résultant de la convention de Montréal du 28 mai 1999. participants inscrits est inférieur au minimum requis et précisé en regard dans le descriptif de Conformément à l'article L. 211-17 du Code du Tourisme, la responsabilité de l'agence est nos offres de voyages. Cette décision vous sera communiquée au maximum 20 jours avant le limitée aux dédommagements prévus par les conventions internationales applicables en début du voyage. Il sera alors proposé au client une solution de remplacement au prix en matière de transport, en cas de dommages et accidents pouvant survenir aux voyageurs, à vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées, sans frais et sous 14 jours.

Nombre maximum de participants :

le nombre maximum peut être dépassé dans le cas où la dernière personne qui s'inscrit mentionnés sont communiqués par les transporteurs au moment de l'offre préalable. Ils sont souhaite voyager avec une autre ou plusieurs autres personnes voyageant avec lui. Les donc donnés à titre indicatif et sous réserve de modifications. Les horaires, les éventuelles prestations ne seront pas modifiées et les conditions du voyage seront identiques de ce fait.

14. Annulation du fait de l'acheteur :

L'exigence de nos fournisseurs, transporteurs aériens, hôteliers notamment, ainsi que leurs s'agit alors du même vol identifié par un même numéro de vol. un même bulletin d'inscription et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont alliance. prélevés sur les sommes encaissées par l'Agence pour ce dossier. Quel que soit l'auteur du Prix du transport aérien :

Notification d'une annulation par le Client :

réception et devra être transmise dans les plus bref délais à L'Astrolabe/Pakito Voyages L'annulation prendra effet à compter de la réception du courrier d'annulation par le vendeur

15. Annulation de voyage dès lors que les titres de transport ne sont pas émis :

Au plus tard quarante cinq jours avant la date de départ, ou dès la validation du contrat de consultable sur le site : http://:ec.europa.eu/transport/air-ban/doc/list_fr.pdf vente de voyage forfaitaire par les parties, vous êtes informés que les titres de transport sont 20. Carnet de voyage : immédiatement émis et ne sont dès lors plus remboursables. De ce fait, en cas d'annulation Les documents de voyage sont en principe adressés au Client par voie électronique, en temps l'acheteur et facturé en conséquence.

16. Annulation des prestations terrestres et autres services :

complément selon le barème ci-après :

17. Barème des frais d'annulation - Voyages forfaitaires avec transport aérien :

- plus de 45 jours avant le départ : 200 € par personne.
 de 45 jours à 31 jours avant le départ : 50 % du coût total du voyage.
 de 30 jours à 16 jours avant le départ : 75 % du coût total du voyage.
- de 15 jours à 5 jours avant le départ : 90 % du coût total du voyage.
- moins de 5 jours avant le départ : 100 % du coût total du voyage

Pour non présentation au lieu de départ il sera retenu 100 % du coût total du voyage.

Barème des frais d'annulation - Voyages forfaitaires avec transport autocar:

- Plus de 61 jours avant le départ : 45 €. par personne de frais de dossier

- Prits de 61 jours avant le départ : 43 % du prix du voyage de 30 à 31 jours avant le départ : 45 % du prix du voyage de 15 à 8 jours avant le départ : 75 % du prix du voyage moins de 08 jours avant le départ : 100 % du prix du voyage

Pour non présentation au lieu de départ il sera retenu 100 % du coût total du voyage.

ou du séjour. En vertu de l'article R. 211-9 du Code, lorsque la majoration du montant du Les frais consulaires, les frais de délivrance des documents d'identité, les frais de

18 - Formalités : administratives et sanitaires :

les nationaux français ou les ressortissants d'un autre état membre de l'Union Européenne ou d'un état partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Nous attirons votre attention sur le fait que les informations relatives aux formalités administratives et sanitaires qui vous seront communiquées peuvent évoluer jusqu'à la date de civil tel qu'il figure sur les documents d'identité qui seront utilisés durant le voyage. Le livret de famille ne constitue jamais une pièce d'identité. Il est également impératif de nous Toute modification du fait de l'Acheteur entre l'inscription à l'un de nos voyages et son communiquer les âges et particularités des enfants mineurs accompagnés par leurs

Risques sanitaires:

Nous vous invitons à consulter régulièrement les informations diffusées par les autorités compétentes sur les risques sanitaires et les préconisations en ce domaine. Notamment le site http://www.sante.gouv.fr/recommandations-sanitaires-aux-voyageurs.html. de l'article L.211-13 du Code du tourisme, la contraint à modifier un élément essentiel du précautions sanitaires, variables selon les pays visités, sont vivement conseillées, mais non contrat conclu avec le Client, L'Astrolabe/Pakito Voyages avertira le Client le plus obligatoires. L'Astrolabe/Pakito Voyages ne saurait être tenue pour responsable des rapidement possible et proposera au Client le choix entre la résiliation avec remboursement problèmes de santé éventuels, en cours et après le terme du voyage en cas de non-respect des

votre connaissance, et l'ensemble des sommes versées vous seraient restituées dans un délai Le transport aérien est soumis à des impératifs d'exploitation et de sécurité qui peuvent causer maximal de 14 jours outre les pénalités- miroir dues conformément aux dispositions de des retards indépendants de la volonté de l'agence de voyage, qui conseille à son Client de l'article R.211-10. Si, après le départ, un élément essentiel du contrat ne peut être exécuté au prévoir des temps de connexions suffisants pour ses correspondances éventuelles, ainsi que d'éviter tout engagement le jour même et le lendemain de ses voyages aller et retour. L'Astrolabe/Pakito Voyages fait appel à différents transporteurs qui conservent à l'égard des voyageurs leurs propres responsabilités. La responsabilité du transporteur est limitée par les termes et conditions énoncées au contrat de transport figurant sur le billet du Client, et leurs animaux et à leurs bagages enregistrés, pendant la durée du vol ou pendant les opérations d'embarquement, de débarquement ou au cours de la période durant laquelle le Le nombre maximum de participants peut être précisé dans nos offres de voyages. Toutefois, transporteur avait la garde des bagages enregistrés. Les horaires et les types de transport escales et les moyens de transport prévus seront communiqués lors de l'envoi de la convocation, mais resteront toutefois susceptibles de modifications jusqu'au jour du départ. Les vols directs peuvent être effectués sans escale ou comporter une ou plusieurs escales. Il

délais de règlement, nous imposent la perception de frais d'annulation d'autant plus II peut arriver que les compagnies aériennes travaillant en alliance (partage de code) importants que la date de départ est proche. Lorsque plusieurs voyageurs se sont inscrits sur émettrices du billet, fasse opérer le vol par une autre compagnie faisant partie de cette même

Nos prix sont calculés sur la base de tarifs aériens réservés en fonction d'un prix de référence dans une classe de réservation spécifique. Il est possible qu'au moment de votre réservation Toute annulation doit être notifiée par tout moyen permettant d'obtenir un accusé de que la classe de référence ne soit plus disponible. Nous vous proposerons alors, une offre en fonction des places disponibles. Dans ce cas le prix peut être différent ce qui impliquera un supplément tarifaire.

Liste noire des compagnies interdites de vol dans le C.E.E.:

Afin de pouvoir vous proposer des voyages forfaitaires au meilleur prix possible, nous En vertu de l'article 9 du Règlement européen 2111 du 14 décembre 2005, la liste des sommes amenés à acheter des titres de transport qui ne sont ni modifiables, ni remboursables. compagnies aériennes interdites d'exploitation dans la C.E.E. mise à jour le 25/06/2015 est

du fait de l'acheteur, le montant total des titres de transport émis serait intégralement dû par utile avant le début du voyage. Ponctuellement, ils peuvent être retirés dans nos locaux ou adressés par voie postale ou par des transporteurs privés. Dans le cas où leur envoi implique des frais supplémentaires, ceux-ci sont communiqués lors de la Commande et restent à la Les frais d'annulation relatifs aux prestations terrestres et autres services seront facturés en charge du Client. L'Astrolabe/Pakito Voyages, ne pourra pas voir sa responsabilité engagée en cas d'un défaut de livraison dû à un cas de force majeure. Les documents de voyage (convocation, titre de transport, bon d'échange) transmis par L'Astrolabe/Pakito Voyages doivent être obligatoirement imprimés et conservés par l'Acheteur. Ce dernier devra toujours être en mesure de présenter ces justificatifs tout au long de son voyage ou de son séjour. Aussi bien sur les sites d'embarquement (aéroport, gare, port, etc.) que sur les lieux de séjour pour son hébergement (hôtel, résidence, etc.) ainsi qu'au cours des autres prestations et services réservés en sa faveur excursions, animation payante, visites, location de voiture, activités sportives et de loisir, etc. L'Astrolabe/Pakito Voyages ne pourra pas être tenue pour responsable des conséquences d'une absence de présentation par le Client des documents de voyage aux prestataires concernés.

Convocations aéroport :

Sauf mention contraire écrite, les passagers sont convoqués pour des raisons liées à la sécurité du transport aérien 2 (deux) freuves de reception en préjective préjective de l'avion figurant sur leur titre de transport. L'Heure parinte d'Elemesistissinent [F1112025]. l'heure limite après laquelle les passagers ne pourron Pateuls récreption préfetture : 1901 12025 ariable selon les être attribuées à d'autres voyageurs, et aucun remboursement ne pourra être effectué.

Perte ou vol de billets d'avion :

En cas de suppression du courrier électronique contenant « l'eticket » l'acheteur doit Les enfants de moins de 2 ans ne disposent pas d'une place attribuée. Les enfants de moins de formulér une demande auprès du vendeur par téléphone ou par courrier électronique pour 15 ans non accompagnés sont en principe refusés à l'embarquement qu'un nouveau titre de transport puisse lui être renvoyé.

21. Pré et post acheminements :

vivement à l'acheteur de réserver des titres de transport modifiables et remboursables pour d'un élément essentiel du voyage. Le Client en sera avisé au préalable et les prestataires lui parer à toute perte financière consécutive à une modification ou à une annulation ou un retard fourniront un service dans une catégorie similaire ou supérieure à celle proposée initialement. des vols internationaux.

22. Informations avant le départ :

Nous conseillons à l'acheteur de consulter régulièrement ses courriers électroniques ou son téléphone portable afin d'être averti dans le cas de modification ou d'annulation de son être tenue pour responsable. voyage forfaitaire ou son vol. L'acheteur doit signaler au vendeur tout changement d'adresse de courrier électronique ou numéro de téléphone.

Non présentation au départ :

heures et aux lieux mentionnés dans ses documents de voyage ou si le client se trouve dans descriptif correspond à une classification établie en référence à des normes locales du pays l'impossibilité de participer au voyage (défaut de présentation des documents nécessaires d'accueil, et qui peuvent donc différer des normes françaises et internationales. Nous nous convenus, tels que passeport, visa, certificat de vaccination, ou autres causes...) en l'absence efforçons de vous informer le plus précisément possible sur les conditions de votre de faute de L'Astrolabe/Pakito Voyages, le voyage non-effectué en tout ou partie ne sera en hébergement. Les appréciations que nous portons sur nos descriptifs découlent aucun cas remboursé, à quelque titre que ce soit. L'Astrolabe/Pakito Voyages ne pourrait être principalement de notre connaissance des établissements. tenue pour responsable du défaut d'enregistrement de l'acheteur au lieu de départ du voyage Prise de possession et libération des chambres : aérien à forfait occasionné par un retard de préacheminement aérien, ferroviaire ou terrestre Il est d'usage de prendre possession de la chambre à partir de 14 heures le jour d'arrivée et de non organisé par L'Astrolabe/Pakito Voyages même si ce retard résulte d'un cas de force libérer celle-ci avant 12 heures le jour du départ. En aucun cas L'Astrolabe/Pakito Voyages majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers. L'Astrolabe/Pakito Voyages, met tout en œuvre ne pourra déroger à cette règle. Toute chambre prise avant 14 heures ou rendue après 12 pour proposer à l'acheteur des assurances couvrant ce risque. Ainsi en cas de non heures peut être considérée comme une nuit supplémentaire susceptible d'être facturée en présentation au départ, n'hésitez pas à vous rapprocher rapidement de nos services si vous conséquence par l'hôtelier. souhaitez que nous tentions de conserver le vol retour. Cette décision restant toutefois à la Les chambres individuelles : discrétion du transporteur aérien.

Service à bord :

Un nombre croissant de compagnies aériennes facturent les repas et les boissons à bord. Ces situées que les autres chambres. prestations ne sont jamais comprises dans le prix du voyage contracté.

Les horaires des vols retour doivent être confirmés localement, auprès de notre représentant Les chambres doubles à partager : local ou de la compagnie, au plus tard 72h avant la date de départ prévue.

23. Remboursement des Taxes d'aéroport

En cas d'annulation totale ou partielle d'un titre de transport du fait de l'acheteur lorsque le billet n'est plus valide, les taxes aéroportuaires obligatoires sont remboursables, dès lors que le billet d'avion réservé a été émis par le vendeur. Nous rappelons que les billets d'avion sont Les chambres triples et quadruples : émis au plus tard 30 jours avant la date de départ prévue, ou à la réservation.

24. Responsabilité en cours de transport aérien :

Les conséquences des accidents ou incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du 29. Les repas transport aérien sont régies par les dispositions des Convention de Varsovie ou de Montréal ou par les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné.

25 - Bagages:

Bagages enregistrés :

Chaque compagnie aérienne a sa propre politique en matière de franchise de bagages. Ils doivent porter une étiquette comportant vos coordonnées complètes. La franchise régler par le client sur place avant le départ. autorisée figure sur le billet d'avion émis en votre faveur. Tout dépassement de poids est susceptible d'être taxé au moment du départ. Tout excédent de bagages est à la charge 30. Activités, loisirs: exclusive du passager. Durant le transport, le transporteur aérien est seul responsable des Certaines activités proposées par les hôtels ou établissements de séjours peuvent présenter détérioration de tout ou partie de vos bagages, vous devrez immédiatement faire une attentivement leurs enfants. déclaration écrite de retard, de perte ou de détérioration auprès du transporteur. Si vous avez Excursions facultatives non compris dans nos voyages forfaitaires : souscrit le contrat d'assurance par notre intermédiaire ou non, il vous appartient de nous en Certaines excursions qui peuvent vous être proposées localement peuvent être avertir dans les plus brefs délais.

Bagages en cabine:

enregistrés en soute. D'une manière générale un seul bagage est autorisé en cabine.

(DGAC) pour prendre connaissance des mesures restrictives des liquides et des objet interdits Avertissement : de transport en cabine contenus dans vos bagages à main.

http://www.developpement-durable.gouv.fr/Objets-interdits-ou-reglementes-en.html

de sécurité aéroportuaires ou du non-embarquement de vos bagages à ce titre.

Valeurs et bagages :

Nous vous conseillons d'éviter d'emporter avec vous les objets de valeur tels que bijoux, montres de valeur, ordinateurs portables, etc. et de respecter les conditions de transport de la 31. Photos et illustrations compagnie. Dans le cas contraire, nous vous conseillons également de souscrire une L'Astrolabe/Pakito Voyages, s'efforce d'illustrer ses offres de voyages avec des photos ou assurance spécifique couvrant la valeur de vos objets de valeur (déclaration spéciale illustrations donnant un aperçu réaliste des prestations proposées. Il est toutefois précisé que d'intérêt). Nous ne pourrons pas être tenus pour responsable des pertes ou des valeurs non les photos et illustrations figurant dans les descriptifs des voyages ont uniquement pour objet déposées dans les coffres mis à la disposition de voyageurs dans les hôtels. En cas de vol d'indiquer la catégorie ou le degré de standing des prestations concernées. dans les hôtels, la responsabilité du vendeur sera limitée conformément aux règles du Code civil.

26. Informations diverses:

Femmes enceintes

Les compagnies aériennes peuvent refuser l'embarquement à une femme enceinte imputable et notamment dans les cas suivants : L'Astrolabe/Pakito Voyages ne saurait être tenue pour responsable de cette décision. Le - Frais générés pour la perte des titres de transport par le Client (frais et pénalités de Client doit informer par écrit, dès son inscription, de la présence d'une femme enceinte afin réémission des billets et frais induits notampent en inscription, de la présence d'une femme enceinte afin réémission des billets et frais induits notampent en inscription, de la présence d'une femme enceinte afin réémission des billets et frais induits notampent en la présence d'une femme enceinte afin réémission des billets et frais induits notampent en la présence d'une femme enceinte afin réémission des billets et frais induits notampent en la présence d'une femme enceinte afin réémission des billets et frais induits notampent en la présence d'une femme enceinte afin réémission des billets et frais induits notampent en la présence d'une femme enceinte afin réémission des billets et frais induits notampent en la présence d'une femme enceinte afin réémission des billets et frais induits notampent en la présence d'une femme enceinte afin réémission des billets et frais induits notampent en la présence d'une femme enceinte afin réémission des billets et frais induits notampent en la présence d'une femme enceinte afin réémission des billets et frais induits notampent en la présence d'une femme enceinte afin réémission des billets et frais induits notampent en la présence d'une femme enceinte afin réémission de la présence d'une femme enceinte afin réémission de la présence d'une femme enceinte afin de la présence de que l'agence de voyage puisse s'assurer de sa possibilité d'embarquer. Un certificat médical - Dette contractée par le Client aupros/d2un7/06/s/42026dans les liviteurs, etc.) de bonne santé et sans contre-indication au voyage peut en outre être exigé par certaines - Perte de pièces d'identité ou tout par de réception pre eture : 4712 225 compagnies aériennes. Il devra être établi par un médecin au maximum 15 jours avant la date au retour en France. du voyage et ce quel que soit la date du début de la grossesse. Ce certificat devra préciser

transporteurs aériens. En cas de non-respect de l'heure limite, les places réservées peuvent dans quel mois se situe la grossesse au moment du voyage et mentionner l'absence d'état pathologique.

Enfants:

27. Modification des hôtels, bateaux de croisière, circuits, auto tours :

L'Agence peut être contrainte de changer les hôtels ou les bateaux de croisière et l'ordre des Si l'acheteur organise lui-même son pré et/ou post acheminement, le vendeur conseille circuits ou les étapes des autotours prévus sans que cette mesure constitue une modification Dans certains pays, l'organisation des circuits et auto tours peut ponctuellement être modifiée mais les visites et étapes prévues seront respectées. Les fêtes, tant civiles que religieuses, les grèves et les manifestations dans les pays visités sont susceptibles d'entraîner des modifications dans le déroulement des excursions. L'Astrolabe/Pakito Voyages ne peut en

28. Les types de chambres

Classification de l'établissement hôtelier :

Si l'acheteur ne se présente pas au départ, à l'enregistrement ou à la première prestation aux. Le nombre d'étoiles attribuées à l'établissement hôtelier ou sa catégorie figurant dans le

Elles disposent d'un lit d'une personne. Elles font l'objet d'un supplément, sont proposées en quantité limitée et sont parfois moins spacieuses, moins confortables, voire moins bien

Les chambres doubles : Elles disposent le plus souvent de deux lits simples, plus rarement d'un lit double

Au moment de l'inscription, il sera facturé le supplément chambre individuelle à tout acheteur qui désire s'inscrire seul mais souhaite pouvoir partager si possible une chambre double avec une autre personne effectuant une demande similaire. Si ce souhait peut être exaucé, le supplément perçu sera remboursé à l'acheteur dans les meilleurs délais.

Il s'agit en général d'un ou deux lits d'appoint (souvent pliants) dans une chambre double. L'espace peut s'en trouver réduit.

Les repas sont précisés sur l'offre préalable. Lorsque des repas sont inclus dans la prestation, leur nombre dépend du nombre de nuitées.

Nourriture des bébés et jeunes enfants :

L'Astrolabe/Pakito Voyages invite les parents d'enfants en bas-âge à emporter la nourriture adaptée à leur alimentation. Une participation financière peut être demandée par l'hôtelier, par exemple pour chauffer les plats ou les biberons ou fournir des chaises hautes. Elle sera à

bagages en soute que vous lui confiez. En cas de constat de retard, de perte ou de des risques, notamment pour les jeunes enfants. Il est demandé aux parents de surveiller

potentiellement dangereuses pour les néophytes : parachute ascensionnel, excursions en 4 X 4 sans chauffeur, promenades à dos de chameau, etc. Nous nous demandons de choisir vos Chaque compagnie a sa propre politique en ce qui concerne l'acceptation des bagages non excursions avec discernement. En fonction de vos capacités, aptitudes et bien sûr de votre condition physique. La responsabilité de L'Astrolabe/Pakito Voyages ne saurait être engagée Nous vous invitons à consulter le site Internet de la Direction Générale de l'Aviation Civile pour toute activité achetée localement par le Client et non incluse dans le contrat.

Il est interdit d'acheter les produits illicites : Objets contrefaits, stupéfiants, peaux d'animaux protégés par la convention de Washington. En outre, il est également interdit de ramasser ou Durant le transport, les bagages à main demeurent en permanence sous la propre d'acheter des objets issus de gisements archéologiques, de sites historiques ou appartenant au responsabilité des voyageurs. L'Astrolabe/Pakito Voyages ne saurait être tenue pour patrimoine du pays visité. Le non-respect de ces interdictions peut conduire à des sanctions responsable de la confiscation ou de la destruction d'objets jugés dangereux par les services pénales ou des peines d'emprisonnement, que ce soit en France ou à l'étranger. Veuillez consulter le site internet : http://www.douane.gouv.fr . Attention : -selon les pays, les prestataires ne disposent pas toujours d'eau courante potable. Les frais d'achats de bouteilles d'eau potable sont alors à votre charge.

32. Responsabilité et Réclamations :

L'Astrolabe/Pakito Voyages apportera l'aide nécessaire au voyageur en difficulté, directement ou via l'organisateur du voyage et son représentant local mais déclinera toute responsabilité et ne pourra se substituer financièrement au Client si la non-conformité lui est



L'Astrolabe/Pakito Voyages est responsable de plein droit de la bonne exécution des 37. Protection des données personnelles : obligations résultant du contrat de voyage au sens de l'article L. 211-16-I du Code du Selon les termes du RGPD, le voyageur est informé que sa commande fait l'objet d'un Tourisme. Le Client est informé que la responsabilité de L'Astrolabe/Pakito Voyages ne traitement nominatif informatisé. Ces informations permettent à l'Agence et ses partenaires, saurait en aucun cas être engagée lorsque le dommage revêtant un caractère imprévisible ou de traiter et d'exécuter la commande. L'exercice du droit d'accès, de rectification, de de voyages, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables (guerre, attentat, émeute, L'Astrolabe/Pakito Voyages à l'adresse mail suivante: gisele@lastrolabe.fr OU révolution, catastrophe nucléaire, évènements climatiques ou naturels tels que cyclone, contact@pakitovoyges.fr Le demandeur sera tenu de justifier de son identité. tremblement de terre, tsunami, tornade, nuage, vent de sable...). En cas d'application de sa responsabilité de plein droit du fait de ses prestataires au sens de l'article précité, les limites de dédommagement prévues à l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme, notamment Le vendeur est une société française. Le contrat de vente conclu est régi par le droit français. lorsque des conventions internationales circonscrivent les indemnisations dues par ces II. CROISIERES prestataires trouveront à s'appliquer. Dans les autres cas, le contrat peut limiter les dommages-intérêts éventuels à trois fois le prix total du voyage (sauf préjudices corporels et 1. Obligations des passagers : fautes intentionnelles ou par négligence). Il peut arriver pour des raisons tenant à la période, à L'acheteur d'une croisière auprès de L'Astrolabe/Pakito Voyages est tenu d'avoir tout au long la fréquentation ou à des décisions des hôteliers sur place, que le matériel soit en nombre de la croisière un comportement ne compromettant pas la sécurité, le calme et la jouissance insuffisant sur les lieux de séjour ou que certaines activités soient suspendues des autres croisiéristes. Il devra s'engager à respecter les règles de prudence, ainsi que toutes L'Astrolabe/Pakito Voyages ne sera aucunement responsable en cas d'incident survenu à les dispositions de la compagnie de croisière, de L'Astrolabe/Pakito Voyages ou des réceptifs l'occasion de prestations achetées hors contrat et directement sur place par le Client auprès locaux responsables de l'organisation des excursions lors des escales, ainsi que les d'un prestataire extérieur ou résultant d'une initiative personnelle du Client réglementations et autres dispositions administratives ou législatives concernant la croisière L'Astrolabe/Pakito Voyages ne pourra être tenu pour responsable des vols pouvant être achetée. L'acheteur sera tenu pour responsable de tous les dommages que L'Astrolabe/Pakito commis dans les hôtels ou les navires ou au cours du voyage que dans les limites fixées par Voyages pourrait subir du fait du non-respect des obligations susvisées.

L'article 1953 du Code civil. Les objets précieux et l'argent doivent être déposés au coffre des En particulier, les dommages causés au navire, à son mobilier ou à ses équipements, les hôtels s'ils en disposent ou gardés par l'acheteur lui-même sous sa propre responsabilité. dommages occasionnés à d'autres clients ou à des tiers, aux véhicules utilisés lors des L'Astrolabe/Pakito Voyages ne peut être tenu pour responsable des objets ou vêtements excursions ainsi que de toutes les contraventions, amendes et frais auxquels perdus ou oubliés lors d'un voyage. En vertu de l'article L. 211-17-1 du Code du Tourisme, L'Astrolabe/Pakito Voyages pourrait être soumise du fait de la faute de l'acheteur par les les réclamations au titre de la responsabilité de l'organisateur ou du détaillant se prescrivent autorités portuaires, douanières, sanitaires ou autres les autres autorités des pays visités lors par deux ans. Le client est invité à faire constater sur place dès que possible au représentant de la croisière. nommément identifié de l'organisateur ou du transporteur les motifs des dysfonctionnements constatés. Conserver toutes les preuves originales (attestations, factures, justificatifs Le Commandant de bord (ci-après « le Commandant ») photographies etc.). Les réclamations de nature commerciale ou relatives à la qualité des prestations devront être adressées à l'Agence par courrier recommandé avec avis de réception et autorités de tous les Etats. Toutes les actions du transporteur ou du Commandant, pour au plus tard 30 jours après la date de la fin du séjour. Celles-ci seront prise en considération l'exécution de ces ordres ou directives ne sauraient être considérées comme des inexécutions par L'Astrolabe/Pakito Voyages, dès lors que l'acheteur fournira la preuve d'en avoir informé le représentant local et qu'aucune solution n'a été trouvée sur place.

L'Astrolabe/Pakito Voyages seront prises en compte. Les questionnaires marketing de type d'en modifier l'itinéraire pour des raisons de force majeure ou pour des exigences de sécurité « confiez-nous vos impressions » ne peuvent en aucun cas servir de support à l'expression de réclamations et ne seront pas traités à ce titre. Le délai de réponse peut notablement varier en fonction de la durée de notre enquête auprès des divers prestataires concernés. Le vendeur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des objets oubliés par les voyageurs et ne pourra particulières. Les Caraïbes sont également une zone à risques cycloniques généralement de se charger ni de leur recherche ni de leur retour.

33. Recours à la médiation :

dispose de la faculté de recourir à la procédure de médiation mise en place selon les peut constituer le but d'un programme qui vise à découvrir une région d'une manière générale modalités accessibles auprès du Médiateur du Tourisme et des voyages : www.mtv.travel : et les plaisirs de la navigation. M.T.V - BP 80303 - 75 823 Paris Cedex 17. La demande formulée par le client auprès du Médiateur du Tourisme et des Voyages est gratuite en ce qui le concerne. En cas d'échec de la médiation les parties conservent la possibilité de saisir la juridiction française compétente

Il est expressément convenu que les données conservées par l'Agence et/ou ses partenaires aucun remboursement ou dédommagement n'est dû au Client. ont force probante quant aux commandes passées. Les données sur support informatique ou numérique durable conservées par l'Agence constituent des preuves recevables lors de toutes 4. Excursions effectuées au cours des croisières : les procédures contentieuses ou autres. Au même titre que tout document par écrit qui serait Les horaires et les itinéraires des excursions peuvent être sujets à modification aussi bien établi, reçu ou conservé par l'Agence.

34. Validité des clauses :

Le fait que L'Astrolabe/Pakito Voyages ne se prévaut pas à un moment donné d'une des précisée à bord par le bureau des excursions. dispositions des présentes conditions de vente ne pourra être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites dispositions. Dans le 5. Modification d'itinéraires et d'horaires essentielle et déterminante.

35. Garanties professionnelles

Garantie financière obligatoire:

Elle est apportée par APST Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme - 15 respect des horaires d'arrivée et de départ et ce, quelle que soit l'escale. Avenue Carnot - 75017 Paris

Assurance de Responsabilité Civile

Une assurance est souscrite à titre principal auprès de la compagnie ALLIANZ IARD -Gras Savoye - 33-34 Quai de Dion Bouton - CS 70001 - 92814 PUTEAUX Cedex -R.C.P. Nº 86 362 921 -

36. Assurances voyage - Droit de rétractation

La notion de responsabilité civile (accident, incendie, vol, autres) varie suivant la législation 7. Enfants / Mineurs des pays concernés : il est conseillé aux voyageurs de se garantir individuellement par une Pour des raisons de sécurité, certaines compagnies n'acceptent pas à bord les enfants en bas des pays concernes. Il est conseine aux voyagement de se gamma de la Commande, et au plus tard avant la assurance complémentaire à celles éventuellement achetées par notre intermédiaire. Sauf âge. Le Client devra à cet effet se renseigner lors de la Commande, et au plus tard avant la mention expresse, aucune assurance n'est comprise dans les prix proposés. L'Astrolabe/Pakito date d'embarquement. Certaines compagnies considèrent comme mineures les personnes formules d'assurance vous permettant d'être couverts avant votre départ en cas d'annulation accompagnées par des parents ou des adultes de plus de 25 ans dont ils doivent partager la et pendant votre séjour. Les assurances sont à souscrire au moment de votre commande.

Vous serez informés de la possibilité de souscrire des assurances facultatives annulation ou passager peut être demandée par le personnel de bord. assistance/rapatriement avant la conclusion de la vente.

L'acheteur d'un voyage touristique dispose d'un délai de rétraction d'une durée de 14 jours 8. Pourboires / Caisses de bord : pour renoncer à son achat dès lors qu'il justifie qu'il est couvert par un autre contrat que celui Les pourboires au personnel de bord sont une tradition maritime. Une somme variable par pénalités. Cependant, les assurances souscrites, notamment à moins de 30 jours du départ ne couvre le service à bord penantes. Cependant, les assurances souscrites per la constitue des explusions 9. Les types de cabines (sur les croisières) lors de votre inscription. Celles-ci comportent des limitations de garanties, des exclusions, des franchises et des obligations en cas de sinistre. Nous vous invitons à lire attentivement ces documents.

Assurance rapatriement : assistance et bagages, ainsi que interruption de séjour

Annulation et bagages : annulation et bagages

du contrat. Le débarquement des passagers conformément à ces ordres ou directives, dégage le transporteur de toute responsabilité pour la poursuite du voyage ou le rapatriement des réclamations objectives relatives aux obligations contractuelles de passagers. Le commandant du bateau possède, en outre, la faculté d'interrompre une croisière, juin à septembre. Certaines escales peuvent alors être inversées, écourtées ou supprimées. Dans le cas d'annulation, les excursions achetées à bord sont remboursées. Aucune autre indemnité n'est due. Les vents forts peuvent empêcher le débarquement en chaloupes. Les Si le Client estime qu'il n'a pas reçu de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, il obligations de l'armateur concernent la croisière dans son ensemble. Une escale précise ne

En escale, les horaires d'heure limite de retour à bord et de départ du bateau sont mentionnés dans le journal de bord ainsi qu'à la sortie du bateau de croisière. Il appartient aux passagers de respecter ces horaires. En cas de non-respect de ces horaires et de non embarquement,

pour des circonstances extérieures (telles que, par exemple, des conditions atmosphériques défavorables.) En fonction de la nature particulière de certaines excursions, il est possible que certaines ne soient pas accessibles aux personnes handicapées. Cette interdiction vous sera

cas où l'une de ces dispositions des conditions de vente serait déclarée comme étant nulle ou Toutes les escales et horaires indiqués sont susceptibles d'être modifiés par les compagnies sans effet, cette disposition serait réputée comme non écrite, sans que cela n'affecte la maritimes à tout moment, avant le départ ou pendant la croisière. En cas de grève, émeute, validité des autres dispositions, sauf si la disposition déclarée nulle ou sans effet était mauvaises conditions météorologiques ou pour toute autre raison, la compagnie maritime peut à tout moment et sans notification préalable, avancer, retarder un départ ou une escale ou éventuellement changer de bateau ou d'escale et ne saurait être tenue pour responsable envers les passagers en cas d'annulation, d'avancement, de retard, de modification ou de substitution. L'Astrolabe/Pakito Voyages ne saurait être tenue pour responsable de tout manquement au

6. Responsabilité des Clients

Chaque Client (ou s'il est mineur, ses parents ou tuteurs) est responsable et s'engage à dédommager la compagnie pour tout dégât sur le bateau, son mobilier, son équipement ou toute propriété du bateau, pour toute amende ou contravention imposée à la compagnie à cause d'un acte, d'une omission ou de la violation d'une loi, qu'il s'agisse d'un acte volontaire ou non de la part du passager.

Voyages a négocié pour vous et votre famille, avec son partenaire April International, des âgées de moins de 21 ans. Elles ne sont pas autorisées à voyager seules à bord et doivent être cabine et qui assument toutes les responsabilités à leur égard. Une vérification de l'âge du

qui lui a été vendu. Dans ces conditions, l'Agence remboursera la prime sans frais et jour et par personne (adulte et enfant) sera à régler sur place, généralement en espèces, et

Les cabines dites « Standard » (que cabine sintécientes) sont des cabines ne disposant pas de hublot ni de sabord laissant passer Dr Trant/0705da4ja0251.es8eabind607.40 hublot (ou cabines extérieures dites sabord) sont des individuelles comprennent un lit souvent l'objet d'un supplément et sont moins bien situées que les cabines doubles. Les cabines doubles sont prévues soit avec deux lits, soit avec un lit bas et une couchette haute, soit avec un lit double (peu fréquent). Les cabines triples et quadruples sont souvent des cabines doubles équipées de lits d'appoint Sur les bateaux de croisière, les cabines offrent généralement un espace plus restreint que dans une chambre d'hôtel. Par ailleurs, pour une classification équivalente en termes d'étoiles, le niveau d'espace et de confort des cabines des croisières fluviales en Egypte est généralement inférieur à celui des hôtels locaux.

le 4 Nosembre 2025.

